

## Contrat de distribution de produits multimédias

- IDENTIFICATION DES PARTIES
- PRÉAMBULE
- OBJET
  - Concession du droit de distribution des produits multimédias
  - Distribution physique à l'intérieur d'un territoire (OU: segment de marché)
  - Distribution électronique via Internet
- CONSIDÉRATION
  - Redevances
  - Adresse physique ou électronique de facturation
  - Termes et conditions de paiement
- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
  - Représentants des parties
  - Communications électroniques
  - Obligations du développeur
  - Obligations du distributeur
  - Propriété intellectuelle
    - Définitions
    - Principe général
    - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le développeur)
    - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le distributeur)
    - Licence de distribution physique concédée au distributeur (produits multimédias)
    - Licence de distribution électronique concédée au distributeur (produits multimédias)
    - Licence de reproduction concédée au distributeur (produits multimédias)
    - Conditions spécifiques à la reproduction des produits multimédias
    - Licence de traduction concédée au distributeur (produits multimédias)
    - Conditions spécifiques à la traduction des produits multimédias
    - Sous-licence d'utilisation concédée aux utilisateurs finaux (produits multimédias)
    - Licence d'utilisation concédée au distributeur (marques de commerce)
    - Approbation des éléments promotionnels et publicitaires
    - Engagements spécifiques du distributeur
    - Conséquences en cas de non-respect des engagements
    - Mentions des droits de propriété

- intellectuelle et crédit de la distribution
    - Droit de premier refus (propriété intellectuelle du développeur)
    - Droit de premier refus (entreprise du développeur)
  - Engagement de confidentialité et de non-divulgence
  - Exclusivité de la distribution physique des produits multimédias
  - Exclusivité de la distribution électronique des produits multimédias
  - Exclusivité des services du distributeur
  - Engagement de non-concurrence
  - Engagement réciproque de non-sollicitation de personnel
  - Prise de commandes sur le réseau Internet
  - Prix de vente au détail suggéré par le développeur
  - Bons de commande du distributeur
  - Quotas de vente devant être atteints par le distributeur
  - Relation entre les parties
  - Sous-traitance
  - Services additionnels
  - Représentations et garanties du distributeur
  - Représentations et garanties du développeur
  - Formation fournie par le développeur
  - Support technique fourni par le développeur
  - Garantie de remplacement des produits multimédias
  - Défaut de sécurité, défaut de fonctionnement ou vice caché
  - Version corrigée ou mise à jour des produits multimédias
  - Version nouvelle, augmentée ou améliorée des produits multimédias
  - Limitation de garantie
  - Limitation de responsabilité
  - Clientèle développée par le distributeur
  - Informations personnelles divulguées par les clients du distributeur
  - Livres, registres et pièces justificatives du distributeur
  - Vérification des livres, registres et pièces justificatives par le développeur
  - Rapports du distributeur devant être fournis au développeur
  - Transfert des risques
  - Dépôt de garantie
  - Autres contrats de distribution plus favorables
  - Intérêts
  - Changement de taux ou ajout de taxes
  - Frais de perception
  - Suspension du traitement des bons de commande en cas de non-paiement
  - Absence d'intermédiaire
  - Frais professionnels relatifs au présent contrat
- DISPOSITIONS GÉNÉRALES
    - Force majeure
    - Autonomie des dispositions
    - Avis
    - Titres
    - Annexes

- Absence de renonciation
  - Droits cumulatifs et non alternatifs
  - Totalité et intégralité de l'entente
  - Modification du contrat
  - Genre et nombre
  - Incessibilité
  - Computation des délais
  - Devises
  - Lois applicables
  - Élection de domicile
  - Exemplaires
  - Portée du contrat
  - Solidarité
  - Écoulement du temps
- 
- ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT
  - DURÉE DU CONTRAT
  - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
  - FIN DU CONTRAT
    - Motifs
    - Effets
    - Obligations du développeur
    - Obligations du distributeur
  - RECONNAISSANCE DES PARTIES
  - SIGNATURE DES PARTIES
  - ANNEXE: Spécifications